Conseil central DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

On manque pas de fronts !

PROCÈS-VERBAL
de l'assemblée générale
du Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)
tenue 5 janvier 2011, à 19 h
au 1601, avenue De Lorimier, Montréal

PRÉSENCES

Comité exécutif
Gaétan Châteauneuf, président
Dominique Daigneault, secrétaire générale
Véronique De Sève, 1re vice-présidente
Manon Perron, trésorière

Conseil syndical
Flavie Achard, éducation
Patrice Benoit, environnement et développement durable
Louis-Carlo Cantave, immigration et rel. ethnoculturelles
Jean-Hugues Bastien, droit au travail
Caroline Tremblay, santé et services sociaux

Gaétan Châteauneuf et Dominique Daigneault agissent respectivement comme président et secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE

Le président, Gaétan Châteauneuf, débute par une minute de silence observée à la mémoire de toutes celles et tous ceux qui sont morts en luttant pour la classe ouvrière.

Le président souhaite la bienvenue aux membres et commence la première assemblée générale de 2011 en transmettant ses meilleurs vœux à toutes et à tous, surtout de la santé puisque nous en aurons besoin pour mener nos luttes. Le président souhaite que tout le monde se soit bien reposé parce que les défis qui nous attendent sont de taille, en commençant par la lutte au budget Bachand avec la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics ainsi qu'avec l'Alliance sociale. Il rappelle aussi l'importante victoire du Syndicat des travailleuses et travailleurs du CSSS Jeanne-Mance qui, en décembre dernier, obtenait du ministre de la Santé et des Services sociaux la mise sur pied d'un comité de travail sur les compressions budgétaires au CSSS. Bien sûr, au cours de la prochaine année, le conseil central suivra de près les politiques du gouvernement Charest et le budget en mars prochain. Il y aura une activité pour le lancement officiel du réseau de solidarité qui se fera en février ou en mars. Gaétan Châteauneuf dénonce l'inquiétante montée de la droite au Québec et invite les délégués à demeurer vigilants. Des rumeurs d'élections au

fédéral sont peu rassurantes quand on constate le manque d'opposition et les risques que le gouvernement Harper soit majoritaire.

Sur le plan international, soulignons que le conseil central participera au Forum social mondial à Dakar, au Sénégal. Gaétan Châteauneuf et Lisa Courtemanche, responsable au comité solidarité internationale représenteront le CCMM alors que Dominique Daigneault y sera comme déléguée de la CSN.

Le congrès de la CSN se tiendra du 15 au 20 mai, à Montréal. Le congrès développera trois axes prioritaires, à savoir, les inégalités sociales, le développement économique et les limites du modèle néolibéral ainsi que l'important chantier sur le renouvellement du syndicalisme. Après l'annonce du départ à la retraite de Roger Valois, lors du dernier conseil confédéral, en décembre, Gaétan Châteauneuf a entamé une réflexion et annonce à l'assemblée qu'il se portera candidat à la 2e vice-présidence de la CSN.

Conflits : Il y a deux lock-out sur notre territoire. Celui du STT du cimetière Le repos Saint-François d'Assise qui en est à son 3e mois de conflit et celui du Syndicat des travailleurs de l'information du Journal de Montréal qui soulignera ses deux ans de conflit le 24 janvier par une soirée de solidarité au Métropolis. Gaétan Châteauneuf rappelle que la campagne de boycottage se poursuit et que la pression s'accentue pour une modernisation de la loi anti-briseurs de grève par le dépôt de la pétition, le dépôt d'un projet de loi et la commission parlementaire qui se tiendra les 1er et 2 février.

Bonne assemblée !

2. APPEL DES DIRIGEANTES ET DIRIGEANTS

Dominique Daigneault fait l'appel des membres de l'exécutif et du conseil syndical.

3. PRÉSENCE DES DÉLÉGUÉ-ES DU GRAND NORD

Aucun délégué du Grand Nord n'est présent à l'assemblée.

4. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dominique Daigneault fait la présentation de l'ordre du jour :

1. Ouverture

2. Appel des dirigeantes et des dirigeants
3. Présence des délégué-es du Grand-Nord
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 décembre 2010
6. Admission des visiteuses et visiteurs
7. Affiliation des nouveaux syndicats
8. Accréditation des nouvelles et nouveaux délégués
9. Conflits
    - Cimetière Repos Saint-François d'Assise
10. Front de défense des non-syndiqués (FDNS)
    - Proposition d'appui à la campagne sur le harcèlement psychologique
11. Plan d'action de l'Alliance sociale
12. Divers

Il est proposé par Louis Carlo Cantave
appuyé par Luc Bastien

Que l'on adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 DÉCEMBRE 2010

Il est proposé par Patrick Gauthier
Appuyé par Roger Davidson

Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 8 décembre 2010, tel que présenté.

ADOPTÉ

6. ADMISSION DES VISITEUSES ET VISITEURS

Il est proposé par Roger Davidson
Appuyé par Madeleine Ferland

Que l'on admette les visiteuses et les visiteurs.

ADOPTÉ

7. AFFILIATION DES NOUVEAUX SYNDICATS

Il n'y a pas de présentation des syndicats à affilier.

8. ACCRÉDITATION DES NOUVELLES ET NOUVEAUX DÉLÉGUÉ-ES

Mona Edma, du comité des lettres de créance, informe l'assemblée générale qu'il n'y a aucun nouveau délégué.

9. CONFLIT : CIMETIERE LE REPOS SAINT-FRANÇOIS D'ASSISE

Gaétan Châteauneuf rappelle à l'assemblée générale que le syndicat du cimetière Le repos Saint-François d'Assise entrera demain dans son 4e mois de conflit, ce qui veut dire que la politique du 25 $ commence à s'appliquer. Il présente Luc Papillon, vice-président du syndicat, accompagné de Stéphane Dubé pour faire un compte-rendu du conflit.

Avant tout, Luc Papillon remercie l'assemblée générale pour son accueil. Il poursuit en dressant un portrait de la situation au cimetière. Il s'agit du 2e plus gros cimetière au Québec, 50 % appartient à l'Archevêché de Montréal et 50 % à la paroisse Saint-François. Selon le syndicat, la meilleure décision prise depuis 50 ans, est d'avoir joint les rangs de la CSN. *Nous avons un appui concret du conseil central, de la fédération et de la CSN. Notre décision ne faisant pas l'affaire de nos patrons, les représailles ne se sont pas fait attendre. Un de nos camarades, Stéphane Dubé, père de quatre enfants, a été mis à pied par l'employeur, sous prétexte que son poste n'était pas prévu à la convention collective. Nous avons rétorqué avec l'adoption d'un mandat de grève les samedis et durant les heures du dîner. Il faut savoir qu'au cimetière, la convention prévoyait le temps supplémentaire obligatoire le samedi, à taux simple pour la moitié de la journée. Les syndiqué-es devaient donc tous travailler six jours semaine, comme dans les années 50. L'employeur utilise des cadres, des briseurs de grève, et un « bénévole » qui nous remplace à raison d'une cinquantaine d'heures par semaine. La dernière séance de négociation date du 20 octobre 2010.* Luc conclut en martelant que le syndicat tiendra la minute de plus.

Il est proposé par Mona Edma
appuyé par Benoit Taillefer

Que le Conseil central du Montréal métropolitain (CSN) réitère son appui à la lutte des camarades du ST du cimetière Le repos Saint-François d'Assise en invitant ses syndicats à contribuer à la campagne du 25 $.

ADOPTÉ

10. FRONTS DE DEFENSE DES NON-SYNDIQUES (FDNS)

Gaétan Châteauneuf cède la parole à Manon Perron qui fait la présentation de madame Marie-Josée Magny, coordonnatrice du Comité d'action des non-syndiqués de la Mauricie qui nous présente la campagne d'appui au FDNS sur le harcèlement psychologique.

Madame Magny rappelle que l'application des articles de la LNT sur le harcèlement psychologique remonte au 1er juin 2004 et que depuis, nous nous sommes rendus compte que les personnes victimes de harcèlement psychologique ne sont pas bien représentées. Il y a de nombreux points à modifier mais certaines priorités sont ciblées, soit que l'employeur soit contraint de se doter d'une politique de prévention contre le harcèlement psychologique, et à moins de s'y conformer, que les salarié-es puissent déposer une plaine à la Commission des normes du travail (CNT) contre leur employeur. Il est également souhaité que les personnes plaignantes aient la possibilité d'obtenir un avis juridique et que, conséquemment, il y ait le personnel suffisant pour répondre à cette demande. Par ailleurs, on remarque aussi qu'il s'est instauré une façon trop courante de procéder à la CNT, soit le recours quasi systématique à la médiation. Si en soi de tels recours sont souhaitables, cela ne correspond pas toujours aux besoins des personnes plaignantes. À ce chapitre, nous souhaitons également qu'elles puissent obtenir des services adaptés à leurs besoins (psychologie, polytoxicomanie) au sein du réseau public de santé et de services sociaux. Manon Perron, responsable du dossier au comité exécutif, a par la suite, invité les syndicats présents à l'assemblée générale à signer la lettre d'appui à la campagne du Front de défense des non-syndiqué-es afin de demander à la ministre du Travail, Lise Thériault, des modifications à la Loi sur les normes du travail pour assurer une protection adéquate contre le harcèlement psychologique. Le FDNS souhaite rencontrer la ministre du Travail à ce sujet.

<u>Proposition d'appui à la campagne sur le harcèlement psychologique</u>

Attendu que le Front de défense des non-syndiqués a réclamé des modifications à la Loi sur les normes du travail pour obtenir une meilleure protection contre le harcèlement psychologique;

Attendu les revendications historiques du FDNS qui ont conduit à l'adoption de modifications à la Loi sur les normes du travail afin d'obtenir une meilleure protection contre le harcèlement psychologique;

Attendu que depuis l'entrée en vigueur de ces modifications en 2004, nous sommes forcés de reconnaître que l'exercice des recours en matière de harcèlement psychologique en milieu de travail est difficile;

Attendu qu'après cinq ans d'application, le bilan de la Loi sur les normes du travail (LNT) que font tant le FDNS que le conseil central, permet d'identifier des correctifs pour rendre les recours réellement efficaces.

Il est recommandé

que le Conseil central du Montréal métropolitain−CSN, notamment par le biais de son comité droit au travail, appuie la campagne du FDNS qui revendique du gouvernement du Québec l'amélioration de la réception des plaintes de harcèlement psychologique à la Commission des normes du travail (CNT);

et que le Conseil central du Montréal métropolitain−CSN revendique, entre autres :

que la Loi sur les normes du travail (LNT) soit améliorée afin d'y inscrire les obligations de l'employeur, particulièrement celle de se doter d'une politique contre le harcèlement psychologique;

que des mécanismes de vérifications des employeurs soient introduits par la CNT;

que des ressources soient offertes par la CNT aux personnes ayant porté plainte pour obtenir des avis juridiques;

que des ressources du réseau public de santé et de services sociaux soient offertes aux travailleuses et travailleurs victimes de harcèlement psychologique.

proposé par Nancie Labelle
appuyé par Luc Bastien

ADOPTÉ

11. PLAN D'ACTION DE L'ALLIANCE SOCIALE

- invité : Monsieur Pierre Patry, trésorier de la CSN

Gaétan Châteauneuf présente Pierre Patry qui informe l'assemblée sur le plan d'action de l'Alliance sociale.

À chaque début d'année, la CSN établit ses priorités.Pour la deuxième année d'affilée, la priorité principale de la CSN est la question des finances publiques. En 2009-2010, nous lancions la campagne CSN « Le Québec qu'on veut » afin de mettre en lumière l'importance de nos revendications sur la fiscalité du Québec. Souvenons-nous qu'au budget de mars 2009, le gouvernement avait alors annoncé une réduction de la progression de la croissance des dépenses à 3,2 %, ayant pour impact un déficit de 5 G$. La situation est d'autant plus déplorable si on compare avec d'autres provinces où la croissance des dépenses est à 7,6 %. Le 2e élément de ce budget, une campagne publique du gouvernement, était lancée notamment par le biais des jeunes libéraux et des lucides, sur la question de la

hausse de la tarification des services, entres autres, les tarifs d'électricité et les frais de scolarité, avec comme mantra le fameux « utilisateur-payeur ». De notre côté, à la CSN, tout au long de l'année 2010, nous avons mené une campagne pour contrer ces idéologies de droite, on a fait beaucoup mais nous sommes loin de nos objectifs. Le budget 2010-2011 était pire que ce que nous pouvions attendre. Les coupures de la croissance des dépenses étaient alors limitées à 2,8 %, sans compter la fameuse franchise-santé, de 100$ pour cette année et majorée à 200 $ l'an prochain. Une campagne d'opinion publique s'ajoutait à cela alors que le gouvernement allait faire des efforts de compressions équivalant à une diminution des dépenses de l'ordre du 62 % (par le biais de compressions budgétaires dans les services publics, de hausses de tarification, de hausses de frais de scolarité), tout cela, en soutenant de faibles impacts sur les services à la population. Cherchez l'erreur ! C'est véritablement une rupture du pacte social. Parmi nos priorités : élargir nos alliances, et la mise sur pied d'une large coalition, l'Alliance sociale, afin de s'unir pour faire contrepoids au discours de droite prônant le désengagement de l'État, la privatisation des services publics, le laisser-faire économique et le tout au marché. En fait, l'Alliance sociale veut montrer que d'autres choix sont possibles. Troisième élément, c'est le travail que la CSN effectue avec des économistes progressistes afin de développer un discours économique progressiste contre les mesures régressives. En février prochain, un grand forum se tiendra; enfin, chaque année, le gouvernement organise une consultation prébudgétaire et nous serons entendus à la fin du mois de janvier. Nous y présenterons un tronc commun de revendications des membres de l'Alliance sociale afin de marteler un autre discours. Les organisations de l'Alliance sociale présentent leurs revendications lors d'une conférence de presse le 9 janvier. De plus, une manifestation nationale sera organisée au mois de mars, avant le dépôt du budget, conjointement avec les organisations de l'Alliance sociale et celles de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics. Pierre Patry a par la suite invité les membres à écouter les capsules de la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, sur le site Internet de la CSN.

Par la suite, Véronique De Sève a pris la parole et confirmé à l'assemblée générale que le Conseil central du Montréal métropolitain−CSN est membre de l'Alliance sociale et membre de la Coalition et que l'objectif à atteindre est le même pour les deux organisations. Tout le monde a son rôle à jouer et il faut que l'alliance et la Coalition canalisent la grogne des citoyens.

Il est proposé par Louis Carlo Cantave
appuyé par Caroline Tremblay

Que le Conseil central du Montréal métropolitain−CSN invite ses syndicats à participer aux activités organisées par l'Alliance sociale et la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics au cours des prochains mois

ADOPTÉ

12. Divers

Dominique Daigneault transmet l'information à l'assemblée sur les points suivants :

Invitation du comité environnement et développement durable : Soirée *Suffit-il de tout peindre en vert ?* le 16 février, de 18 h à 20 h, salle Michel-Chartrand

Formation condition féminine : devait avoir lieu les 22 et 23 février mais est **reportée au 28 et 29 mars 2011,** salle Michel-Chartrand.

Formation planification de la retraite : 24 heures en deux fins de semaine, de 9h à 16h. Frais 250 $ par couple ou 180 $ pour une personne. Lieu 767, rue Bélanger. Dates : 19, 20, 26 et 27 février ainsi que 9, 10, 16 et 17 avril 2011.

Show du cadenas : Une invitation sera envoyée la semaine prochaine dans les syndicats pour le spectacle qui aura lieu le 24 janvier 2011, au Métropolis. Les heures sur l'affiche envoyée par la poste ne sont pas exactes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Roger Davidson
appuyé par Louis Carlo Cantave

Que l'on ajourne immédiatement.

ADOPTÉ

La réunion est levée à 9 heures 45.

Gaétan Châteauneuf
Président

Dominique Daigneault
Secrétaire générale

Nombre de délégué-es à l'assemblée : 48

Femmes : 19
Hommes : 29

Officiel-les : 48
Substituts : 0